

Cestay'infos

Numéro 46 (juin 2025)

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE CESTAYROLS
responsable de publication : Jean DERRIEUX
Réalisation et conception : Municipalité de Cestayrols
Ne pas jeter sur la voie publique

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

La municipalité

Finances communales

Aménagement de l'entrée du bourg

Formation aux outils numériques

Prêts de vélos électriques

Arrêt de fonctionnement du réseau cuivre

Nos nouveaux artisans

Lotissement du bourg

Informations, autorisations et interdictions

La voirie

L'école de Cestayrols

Divers

Nouveau circuit de randonnée

La vie associative

articles des associations de Cestayrols

Cestayrols et son histoire

En passant par la Madeleine Cestayrols

La sépulture des seigneurs

Agenda-Fiche pratique

ÉDITORIAL

Le printemps est là et l'été se fait attendre; les pluies abondantes et les températures faibles ont favorisé l'herbe dans nos jardins

Ce journal vous donnera un résumé des comptes de la commune, des dépenses maîtrisées malgré de gros chantiers qu'ont été la salle des fêtes et le centre bourg. Malgré ces dépenses importantes, les taxes du ressort de la commune n'ont pas été augmentées.

Il n'en est pas de même au niveau national, où l'on recherche à faire des économies dans tous les secteurs. Cela se répercute à notre niveau pour trouver des financements, notamment pour la voirie alors que l'on a cette année de gros chantiers à réaliser. De plus, les dernières pluies ont raviné les sols par endroits, les fossés se sont remplis de terre qu'il faudra curer, ce qui augmente encore ce poste de dépenses.

L'agglomération continue à se structurer, et nous pouvons la remercier pour ses services itinérants qui viennent jusqu'à nous : la médiathèque, les conseillers numériques,... n'hésitez pas à vous en servir !!

Les dernières pages seront consacrées à nos associations qui œuvrent dans l'intérêt de tous. Cela se traduit par une grande dynamique et surtout une belle diversité dans les animations. L'été sera propice à tous les repas de hameaux et permettra des rencontres entre voisins pour le bien vivre à la campagne. N'hésitez pas à vous impliquer et à vous joindre à tous les bénévoles qui œuvrent depuis très longtemps et que je tiens à remercier très sincèrement.

Vous retrouverez également la rubrique historique de notre village, tiré des mémoires de Gabriel DELRIEU.

Nous nous dirigeons vers la fin de ce mandat (dans 1 an). J'invite toutes les personnes intéressées par la vie de la commune à venir nous rencontrer pour échanger, et s'informer sur le quotidien de la vie municipale. Cela ne demande pas de qualification spécifique, car beaucoup de sujets sont abordés, mais il faut avoir la fibre volontariste. Nous aurons besoin de nouvelles têtes, alors n'attendez pas !!!

Bonne lecture

Jean DERRIEUX

La Municipalité

Finances communales

Compte administratif 2024

Les résultats de la **section de fonctionnement** de l'année sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement 2024	Recettes 2024	Excédent 2024
225 862 €	324 051 €	98 189 €

Ces montants tiennent compte des opérations d'ordre (amortissements). Ils sont très similaires à ceux de 2023 puisque l'excédent 2024 ne dépasse celui de 2023 que d'un peu plus de 400 euros. L'excédent de 2023 ayant entièrement été envoyé vers la section d'investissement, le résultat net de la section de fonctionnement (report compris) s'établit donc à 98 189 euros.

Côté investissement

Dépenses 2024	Recettes 2024	Excédent 2024
538 316 €	855 403 €	317 086 €

Ce bilan prometteur a été établi au 31/12/2024. Il prend en compte l'emprunt de 150 000 euros contracté en fin d'année 2024 pour une période de 2 ans. Si l'on tient compte du déficit de 2023 pour un montant de 231 952 euros, et du solde des travaux de l'aménagement du bourg, pour près de 100 000 euros que nous avons réglé à l'entreprise en janvier, on voit qu'en fait la section d'investissement est déficitaire de quelques milliers d'euros qui seront prélevés sur l'excédent de fonctionnement ou sur les subventions attendues pour les travaux d'aménagement du bourg pour un montant de 128 000 euros.

Budget 2025

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à hauteur de 429 717 et 444 026 euros, reports des années antérieures inclus. Nous vous avons fait grâce des centimes.

Ces montants intègrent les travaux de voirie (un coût plus important cette année que les années antérieures), la sécurisation de la D17a, à Lincarque et la 3^e tranche de travaux de l'église de Roumanou. Ce dernier chantier est néanmoins très incertain dans sa réalisation du fait d'un surcoût (50%) envisagé par l'architecte (maître d'œuvre de

cette opération). Vos élus, et l'association qui suit ce projet, ne sont pas prêts à assumer ce surcoût, compte tenu de l'incertitude concernant le montant des subventions qui pourraient être attribuées du fait de la conjoncture actuelle.

Les taxes communales

Pour 2025, le taux des 3 taxes n'a pas été modifié. A savoir 27,75 % pour le foncier bâti, 37,95 % pour le non bâti et 11,1 % pour la taxe d'habitation.

Même si la TEOM ne fait pas partie des taxes votées en commune puisque cette compétence est du ressort la communauté d'agglomération, nous pouvons préciser que la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères n'augmentera pas non plus cette année alors même que la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) prélevée par l'état, continue d'augmenter fortement. Le gap sera plus haut l'an prochain pour équilibrer le budget TEOM qui est déjà dans le rouge malgré tous les efforts qui sont faits pour réduire les dépenses et rechercher des économies potentielles. Le seul moyen que le particulier peut mettre en œuvre pour que sa participation augmente moins vite consiste à réduire la quantité de déchets qu'il produit et à bien trier ses emballages ménagers. Les consignes de tri sont régulièrement rappelées dans les dépliants envoyés par TRIFYL et déposés dans vos boîtes à lettres.

L'aménagement de l'entrée du bourg

Celui-ci est terminé depuis le début de l'année, mais quelques reprises de travaux ont nécessité d'attendre la fin de l'hiver ce qui a retardé leur validation prévue dans les jours à venir.

Même si la végétation des différentes zones n'a pas encore son aspect définitif, le résultat est apprécié des visiteurs et les tables de pique-nique ont déjà servi à des vacanciers en promenade. Nous remercions au passage Sébastien, qui finalise l'aménagement des zones végétalisées afin de faciliter l'entretien ultérieur de ces espaces.

Merci d'avance à tous les riverains qui s'approprient ces nouveaux espaces et les fleuriront comme on peut le voir dans certaines communes voisines.

Formations aux outils numériques

Si vous le souhaitez, que vous soyez grand débutant ou que vous connaissiez déjà les bases du domaine numérique il est possible de vous familiariser avec les outils numériques, smartphone, tablette, ordinateur .

Pour cela, il vous suffit de vous inscrire au secrétariat de la mairie. Des agents formateurs de l'agglomération Gaillac-Graulhet vous prendront en main de façon individuelle ou en petits groupes en fonction de vos attentes.

Prêts de vélos électriques

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, en partenariat avec les communes volontaires, propose aux habitants du territoire de leur prêter des vélos à assistance électrique pour tester ce nouveau mode de déplacement.

Entre le 30 juin et le 26 septembre, vous pouvez emprunter gratuitement un vélo à assistance électrique pour une durée d'une semaine, renouvelable une fois. Les modalités de ce prêt vous seront indiquées par la secrétaire de mairie.

Deux vélos seront à votre disposition avec des équipements (casque, antivol, sacoche, panier, siège enfant)

Pour formaliser le prêt, l'emprunteur devra signer un contrat de prêt et fournir les documents suivants :

- un justificatif de domicile
 - une attestation d'assurance-responsabilité civile en cours de validité au nom de l'emprunteur
 - une photocopie recto verso de la pièce d'identité
 - Un chèque de dépôt de garantie de 300 euros (à l'ordre du trésor public) non encaissé et restitué à la remise du vélo en bon état à la fin de la location.
- Pensez à faire votre réservation au plus tôt.

Arrêt de fonctionnement du réseau cuivre

La fermeture complète du réseau de télécommunication s'appuyant sur un support en cuivre est annoncée au plus tard pour 2030 par les opérateurs.

Néanmoins, en fonction du taux d'adhésion des habitants au réseau fibre, cette date sera probablement avancée à 2028, voire plus tôt. L'extinction du réseau cuivre est déjà effective dans certaines communes de France. Le raccordement à la fibre est gratuit pour le moment. N'attendez pas le dernier moment pour vous raccorder dans la précipitation.

Nos nouveaux artisans

A Lincarque le garage situé route d'Albi au niveau du rond point, (anciennement M24) s'intitule désormais **GARAGE CLEM ENTRETIEN AUTO**. Ce nouveau nom est un petit jeu de mots puisque si l'on rassemble le début d'ENTRETIEN avec CLEM on retrouve le prénom de son propriétaire CLEMENT.

Installé depuis maintenant un mois, Clément Soupart répondra à vos besoins d'entretien, de vidange, de diagnostique, de remplacement de pneumatiques et de réparation de vos véhicules (toutes marques). Les jours et horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 14H à 18H30.

Comme les clients qui lui font confiance depuis son installation, n'hésitez pas à faire appel à ses services. Il vous accueillera avec gentillesse et fera tout pour que vous puissiez récupérer votre véhicule au plus vite. Le numéro de téléphone est le 05.63.56.81.76

Dans le bourg, au niveau de la place de la mairie, le restaurant **BRASSERIE LOU CANTOUN** est ouvert le midi et le soir du mardi au dimanche (fermé le lundi), Cependant, les mercredi et dimanche soir, seule une formule plus « light » vous sera proposée. En journée le bar est ouvert et vous accueille à tout moment .

Côté service, en plus de proposer un dépôt de pain, le restaurant réceptionne vos colis pour UPS. Des soirées à thème en fonction du calendrier, avec karaoké, parties de cartes ou lors de matchs de foot,

de rugby seront proposées (avec projection bien évidemment) dans les mois à venir.

Nous avons testé ce restaurant un vendredi midi et avons apprécié la formule proposée que l'on peut aménager comme on le souhaite. Un plat seul, avec entrée ou dessert, ou les 3 en fonction de son appétit. Un menu à la carte est aussi proposé à ceux qui le souhaitent.

Pour réserver, appeler le 05.63.56.28.39

Les gérants vous attendent ainsi que vos retours pour faire évoluer leurs formules.

N'hésitez pas à leur rendre visite, car leur présence en milieu rural est un plus pour notre commune qu'il faut conserver.

Lotissements du bourg

Le promoteur du lotissement « les terrasses d'Eden » situé au nord ouest de la mairie a pris contact avec les élus de la commune pour discuter des modalités d'aménagement. Cette opération (réseaux et voirie) devrait se concrétiser d'ici la fin de l'année. Huit lots sont proposés à la vente avec une surface de terrain allant de 600 à 850m².

Un lotissement plus petit, comprenant 2 lots, est aussi disponible au sud du bourg. Si vous, ou l'une de vos connaissances est intéressée par l'acquisition d'une parcelle, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie qui vous donnera les coordonnées des propriétaires.

Informations, autorisations et interdictions

Jours et heures de tonte des pelouses

Nous rappelons que les horaires pour procéder à la tonte des pelouses (activité source de nuisances sonores) sont réglementés.

Cette activité est autorisée :

Les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,

Le samedi de 9 à 12 h et de 15 à 19h

Le dimanche de 10 à 12h.

Déjections canines

Une fois de plus, nous sommes amenés à rappeler que les propriétaires d'animaux domestiques doivent ramasser les déjections de leurs animaux lorsqu'ils se promènent. Cette

obligation est applicable aussi bien sur les trottoirs ainsi que dans les espaces verts maintenant assez nombreux sur la commune.

Inscription sur les listes électorales et élections municipales

En mars 2026, les électeurs de la commune, devront renouveler le conseil municipal. Pour être candidat à ces élections ou pour voter, les habitants majeurs doivent être inscrits sur les listes de la commune. N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire si vous êtes un nouvel arrivant car l'inscription sur les listes de votre commune n'est pas automatique.

Un changement important dans la loi électorale, votée très récemment, s'appliquera pour les prochaines élections municipales de mars 2026.

Les candidatures individuelles et le panachage entre listes ne seront plus possibles en mars prochain. Il ne sera donc plus possible de rayer ou de rajouter un nom sur une liste. Si tel était le cas le bulletin serait déclaré nul.

Pour notre commune qui compte 478 habitants au dernier recensement, tout candidat devra faire partie d'une liste paritaire comprenant (théoriquement) 11 personnes (6 hommes et 5 femmes ou le contraire). Une dérogation permet néanmoins aux communes de moins de 500 habitants, de proposer des listes comprenant a minima 9 candidats et au plus 13. Onze candidats siégeront au conseil municipal au maximum, les candidats excédentaires seront appelés au cours du mandat en cas de départ d'un conseiller en fonction.

Le couple maire/adjoint ne sera pas obligé de respecter la parité ce qui signifie qu'il pourra être constitué de 2 hommes ou de 2 femmes. L' élu du conseil qui représenta la commune au conseil d'agglomération ne sera pas obligatoirement fléché sur les listes qui se présenteront au suffrage. Celui ci sera élu dans l'ordre du tableau des élus après élection du maire et des adjoints.

Si des habitants souhaitent faire partie du futur conseil municipal, vos élus actuels peuvent leur donner des informations sur le fonctionnement du conseil municipal et du conseil d'agglomération afin de connaître les rouages de ces instances qui gèrent le fonctionnement de nos communes. N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

La voirie

Cette année, les travaux de rénovation et d'entretien de la voirie concerneront les secteurs les

plus dégradés et donc les plus urgents pour assurer la sécurité des usagers. Une réhabilitation totale de la chaussée sera réalisée par l'entreprise CAZAL pour les routes du Pouget, de la côte de Moussens et de deux parties de route à Lafargue.

D'autres travaux nécessitant moins de moyens mais tout aussi importants au maintien en bon état de nos routes seront réalisés directement par la régie de la communauté d'agglomération : deux parties à Lacalm basse, une partie à Lafargue et une autre à Lacalm haute. L'importance de ces travaux témoigne de la volonté du conseil municipal à poursuivre la remise en état de nos routes dans un contexte national de maîtrise budgétaire se traduisant par une baisse de 32 % des subventions qui nous sont allouées pour la voirie par le FAVIL.

Concernant la sécurisation du secteur de Lincarque, la mairie avait reçu une proposition d'aménagement faite par une délégation d'habitants de ce hameau. Cet échange fut très intéressant et a permis d'écarter la possibilité de réalisation de chicanes qui ont été testées ces derniers mois. Les travaux devraient débuter par la pose d'un plateau surélevé de dix mètres de long au niveau du carrefour desservant la boulangerie. Nous attendons le devis de ce chantier.

L'école de Cestayrols

Nous avons rencontré à deux reprises nos correspondants: la classe maternelle de Vaour. A chaque rencontre, la classe prépare des ateliers que les enfants doivent eux-mêmes expliquer le jour j.

Une recette de salade de fruits, une règle de jeu, une fabrication d'un objet...

Lundi 12 mai, nous avons présenté la danse que nous avons imaginée avec l'aide d'une danseuse professionnelle. C'était impressionnant de monter sur la scène du théâtre du Colombier aux Cabannes mais tout le monde a dépassé sa peur et nous avons réussi notre danse autour des émotions.

Mardi 27 mai, nous avons encouragé les "grands" de Fayssac qui faisaient leur tour de Réseau à vélo.

Dans la classe, nous avons reçu des œuvres d'art contemporaines prêtées par le centre d'art le L.A.I.T. Nous nous en inspirons pour réaliser nos propres productions qui seront exposées à la fin du mois de juin à la Mairie de Fayssac.

Nous profiterons du déplacement à l'exposition pour rendre visite aux élémentaires de Fayssac. Les futurs CP pourront ainsi rencontrer leurs futurs

camarades, maîtresse et découvrir leur nouvelle école.

Vendredi 20 juin, grâce à une subvention allouée par l'association de parents d'élèves "Grandir Ensemble", la classe se rendra à la forêt de Sérénac. Nous découvrirons la forêt à travers un jeu d'orientation autour de la faune et de la flore. Nous participerons aussi à une activité autour des abeilles.

Vendredi 27 juin aura lieu la fête des écoles du RPI Cestayrols/Fayssac. Chaque classe a préparé un spectacle pour les familles.

Ce sera aussi le moment d'inscrire les nouveaux élèves. La classe maternelle devrait compter 25 élèves à la rentrée de septembre.

DIVERS

Nouveau circuit de randonnée :

Si vous aimez vous balader, testez ce nouveau chemin balisé « Oenorando-vallon-de-la-Caude », jolie boucle de 2h45 sur 9.6 km avec un dénivelé positif de 205 m (balisage jaune).

Cette belle randonnée permet au passage de visiter deux domaines viticoles, Lacroux et les Vignals.

La balade démarre au parking du domaine Lacroux.

Remonter à la départementale D17 : arrivés sur celle-ci bifurquer immédiatement à gauche et descendre le chemin qui longe la vigne jusqu'au fond du vallon.

Traverser la Caude et la route de Castanet.

Prendre à gauche vers le hameau Plancas.

Traverser le hameau et suivre le chemin qui se dirige vers le domaine des Vignals.

La vue est splendide avec d'un côté Lincarque et au loin Senouillac et de l'autre côté le vallon de Bernac dont on aperçoit le clocher de l'église.

A l'entrée des Vignals, redescendre à travers les vignes : attention, au-dessus de la route de Castanet le chemin indique de traverser un champ.

Le tracé n'est pas totalement finalisé, on longera donc ce champ.

On peut opter pour une variante courte en bas du champ en tournant à gauche puis en retraversant la Caude pour remonter à Lacroux.

Si on choisit l'option longue, suivre la route de Castanet sur la droite. Rejoindre la D1 que l'on prendra à gauche avec prudence puis remonter à droite après le pont la petite route qui remonte au hameau de Moussens.

Prendre à gauche au hameau et à sa sortie tourner à droite dans le chemin qui longe les vignes.

Traverser la D17 en partant à droite puis tout de suite à gauche, emprunter le chemin qui mène au Pouget.

A la sortie du hameau prendre le chemin qui part à gauche jusqu'à la D1 sur laquelle on tournera à gauche pour rejoindre Lincarque.

Traverser le rond point de Lincarque et prendre en face le chemin qui descend le long d'un mur.

Après environ 300m, partir à droite à travers les vignes pour rejoindre le domaine de Lacroux.



La vie associative

Club naturiste en albigeois

La saison 2025 a déjà commencé avec un premier repas le dimanche 11 mai où malgré la météo pluvieuse nous nous sommes retrouvés autour d'un feu de cheminée, car que fait un naturiste quand il fait froid ? Et bien il s'habille !

Le premier campeur y a arrêté sa caravane et nous a rejoint pour ce repas. Des réservations sont déjà enregistrées pour fin mai.

Les conditions météo avec des pluies conséquentes ont malheureusement dégradé par ravinement notre chemin d'accès ce qui commence à poser problème pour les visiteurs et campeurs extérieurs au club.

Notre terrain est maintenant classé refuge LPO (Ligue Protection des Oiseaux). Cela traduit la richesse de la biodiversité présente et la volonté de la préserver. Un accord a été passé avec les chasseurs en ce sens.

Cette année, la journée portes ouvertes sera le dimanche 8 juin où nous accueillerons en tenue textile les représentants de notre municipalité.

Nous invitons à cette occasion les représentants des autres associations à venir nous rejoindre pour un apéro convivial.

Enfin, 2026 sera l'anniversaire des 50 ans de notre club. Des événements spécifiques sont en préparation !

Pour en savoir plus <https://naturismetarn>

ADMR



Six bénévoles à l'ADMR « Des Bastides » ont tous ce sentiment de rendre service et sont convaincus que le maintien à domicile est souhaitable et préférable au bien être de nos aînés.

Les missions du bénévole :

Rechercher du personnel, faire des évaluations à domicile, chercher à améliorer le service rendu.

Alors, si vous comme nous, vous y croyez, rejoignez nous, un accueil franc et généreux vous sera réservé.

Vous pouvez nous rencontrer lors de notre assemblée générale qui se tiendra le 6 octobre 2025 à 20h à la mairie de Senouillac ou nous rencontrer les mardi matin à partir de 9 h au local situé : 19 avenue des vignes Senouillac, (tél 05 63 40 36 97)

ASSOCIATION ADMR DES BASTIDES
19D rue des vignes – 81600 SENOULLAC
Tél : 05 63 40 36 97

Église Saint Amans de Lincarque



CONCERT de fin d'année

La rencontre autour de la crèche a eu lieu le 22 décembre. Tout d'abord, un grand merci à Isabelle, Nicole et Michel qui ont réalisé cette magnifique crèche, très originale qui a nécessité des heures de travail ...et porteuse d'un message de Paix.

Nous tenons à remercier la chorale de Marssac "Mélodie N'sol" pour son don et son soutien à la restauration de l'église. Malgré un temps capricieux, nous étions très nombreux . Nous avons pu partager un moment convivial autour du vin chaud traditionnel accompagné de gourmandises toujours très appréciées.

CONCERT de Printemps:

Le dimanche 11 mai, à 17h, nous avons accueilli le trio " l'Amante au noir " avec mandoline, guitare et contrebasse. Heureux d'accueillir, à la guitare Sébastien Bard, un

Cestayrolais, qui compose et chante. Merci pour ce moment musical.

Merci aussi à Isabelle pour "la marquissette " et à toutes celles qui nous régaleront de leurs spécialités

Ces moments permettent de se rencontrer, de prendre le temps d'échanger.

Merci à tous pour votre participation et vos dons qui permettent à l'Association de poursuivre ses objectifs.

Nous vous donnons rendez-vous pour les journées du Patrimoine le samedi 21 septembre et le dimanche 22 septembre.

ND de Roumanou



Depuis plusieurs années une tranche de travaux ayant pour but la restauration du porche de l'église est à l'étude. Au départ Monsieur PERON, architecte avait estimé le montant de ces travaux à 85.135 €.

Récemment, lors d'une visite à l'église, il a découvert que le mur de façade du porche était fissuré, chose qu'il n'avait pas vu auparavant, ces fissures étant cachées par des buis qui ont été coupés il y a peu de temps suite à une invasion de pyrale du buis. Il a estimé que les travaux supplémentaires à réaliser feraient passer la facture à 159.000€ (hors maîtrise d'œuvre, SPS)

Ni la mairie, ni l'association ne peuvent financer ces travaux actuellement. Il a donc été décidé de les reporter.

Il peut être envisagé de procéder à un nettoyage de la toiture du porche avec la confection d'un solin provisoire pour stopper les infiltrations d'eau. L'étude de cette solution est en cours.

Trois concerts sont prévus dans les mois à venir dans l'église de Roumanou :

- le 15 juin avec la chorale «Sine nominé»
- le 22 juin avec l'ensemble «Arcadia»
- le 26 juillet avec l'association «2 JOL» de Castelnau de Montmiral

Ces trois concerts débiteront tous à 17H00.

L'association assurera l'ouverture de l'église pour les journées du patrimoine de 14H00 à 18H00 les 20 et 21 septembre.

L'association organisera également le 21 novembre le repas primeur à la salle des fêtes de Cestayrols.

Cestayrols Loisirs

L'association Cestayrols-Loisirs créée en 1995 fête cette année ses 30 ans d'existence !

Après avoir enchaîné diverses animations (des sorties " neige ", l'aligot à Aubrac, Walibi, le Puy du fou les vide-greniers sur la place du village, les repas du primeur , des expos sur l'école et la commune , les randos VTT et des marches) l'association s'est tournée ensuite vers d'autres activités , laissant le loisir aux plus jeunes d'animer le village !

Mais nous en gardons un très bon souvenir et nous remercions toutes les personnes qui ont participé, donné de leur temps et de leur énergie depuis sa création !

Mais, bien que différents, nos ateliers de patchwork , tricot , couture et loisirs créatifs sont tout aussi agréables et dynamiques !

Ils ont lieu le vendredi de 14h 30 à 17 h 30 à la salle des associations .

Dernièrement nous avons organisé les "puces de couturières" qui ont ravi les exposants et les visiteurs .

Le 30 novembre, place à un Marché de Noël avec, en même temps, une expo de patchwork dans la salle des fêtes .

Les cours de yoga pour le Bien-Etre du corps et de l'esprit prodigués par Christine, comptent 23 participants à l'heure actuelle. Ils reprendront le 17 septembre. Renseignements au 06 86 79 67 28.

Nous vous souhaitons une bonne fin de semestre et de bonnes vacances d'été !

Diane cestayrolaise

La société de chasse de Cestayrols compte cette année 43 chasseurs, 35 qui chassent essentiellement le gros gibier et 8 qui se consacrent au petit. C'est 7 de moins que l'an passé et la moyenne d'âge ne diminue pas en dehors d'un jeune passionné qui accompagne son père.

Ceux qui pratiquent la chasse au grand gibier (sangliers, chevreuils, cerfs,) le font en battue. Ce mode de chasse est réglementé. Les battues se déroulent le mercredi et le samedi de septembre à fin février. Des panneaux préviennent les personnes qui passent à proximité afin d'éviter des accidents. Il faudrait que les personnes respectent ces panneaux qui n'ont pour but que de s'assurer de leur sécurité.

Les chasseurs qui préfèrent le mouvement, aux attentes du passage du gros gibier sur des postes fixes choisissent de chercher le petit gibier. Faisans, perdreaux, lièvres, bécasses sont leurs objectifs. Nous ne parlons pas du lapin car celui-ci a quasiment disparu du territoire à quelques exceptions près. Lorsque le gibier est absent, ou plutôt bien caché, la sortie de chasse se transforme en promenade ce qui permet de profiter de nos paysages qui changent sans cesse entre la fin de l'été, l'automne et l'hiver.

Sur le plan national, il faut craindre une limitation du tir sur des espèces sauvages « nuisibles » renards, ragondins, fouines, corbeaux, dans un avenir proche. Attention à vos poulaillers !!!!

Le 16 mai, un repas offert aux chasseurs a réuni à la salle des fêtes une quarantaine de chasseurs accompagnés ou pas de leurs épouses. Le menu a été très apprécié des participants (pâté de chevreuil et sanglier, salade composée, grillade de sanglier accompagnée de légumes, fromage, tarte aux pommes, café et pousse café). Un grand merci à ceux qui se sont dévoués pour organiser ce repas.

L'AG de la société est prévue le vendredi 20 juin à 20h30 à la salle des associations.

Un autre repas, ouvert à tous, chasseur ou non, sera organisé par la société de chasse. Comme chaque année, il aura lieu le premier dimanche de juillet (le 6 juillet cette année). Il se déroulera sous Roumanou, près du ruisseau de Bonnefon, à l'ombre des peupliers. Pensez à réserver vos places auprès des responsables (Tel : 06 08 64 07 68 et 06 87 14 68 67)

Grandir ensemble

Chers parents, sympathisants,

L'association des parents d'élèves Grandir Ensemble a réalisé le 8 mars dernier son 1^{er} bal de danse traditionnelle/folk avec le duo Bibonne-Raibaud. Nous avons accueilli une 60aine de danseurs de tous horizons et les retours positifs nous poussent à envisager un deuxième bal en 2026.

La fête multisite de l'ALAE, sur le thème des arts, a eu lieu sur la commune de Fayssac le samedi 17mai. Les 4 APE des écoles concernées (Rivière, Sénouillac, Labastide-de-Lévis et le RPI Cestayrols-Fayssac) se sont réunies pour tenir la buvette toute la journée et proposer une soirée paella sous les marronniers.

Le RPI a accueilli le départ et l'arrivée à Cestayrols du grand tour à vélo du Réseau des Ecoles Rurales le mardi 27 mai. Les élèves de CE2-CM1 et CM2 ont découvert le pays cordais en vélo, accompagnés par des parents bénévoles (vélos accompagnateurs, voitures-balai). Nous avons proposé aux 85 sportifs accomplis un goûter gourmand à leur arrivée au stade.

Côté création, nous sommes en train de finaliser un cahier de cuisine avec les recettes des élèves du RPI pour donner à nos enfants l'envie de cuisiner et bien manger.

Cette année nous avons financé une sortie pédagogique à Sérénac pour les élèves de Cestayrols. Les élèves de Fayssac partiront une journée à Micropolis.

Les élèves de l'école primaire ont aussi découvert la musique caraïbéenne avec l'intervention d'Emilie Bourgeois (chanteuse et multi-instrumentiste) sur plusieurs séances.

Lors de la fête de l'école, nous proposerons un apéro pour partager un moment tous ensemble avant les grandes vacances.

Nous organiserons notre traditionnelle séance de Court métrage en plein air le samedi 13 septembre à Cestayrols. Il y aura comme chaque année une petite restauration avant la séance. Cette année les élèves vous réserveront une surprise !

L'équipe de l'association Grandir Ensemble remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont prêté main forte lors des différents évènements.

Plus d'infos à venir.

Mail : grandirenssembletarn@gmail.com

Club d'astronomie Parallaxe 81

Depuis 2020, un club d'astronomie est basé sur Cestayrols. Notre but est d'observer le ciel, de le comprendre et de faire découvrir sa beauté à tous les curieux qui viennent à notre rencontre. Alors, si vous avez envie de voir les constellations et ce qui se cache derrière, voir les planètes du système solaire, des nébuleuses ou des galaxies, discuter de la beauté du ciel nocturne, de mythologie comme des théories physiques actuelles et sérieuses, les membres de Parallaxe 81 sont là pour ça. David Antao qui est le président du club, est un astronome et astrophysicien amateur depuis 25 ans. Nul besoin de connaissances particulières, il suffit juste d'être émerveillé et curieux. Au programme, aide à l'observation du ciel à l'œil nu, aux jumelles ou au télescope, décodage de l'actualité astronomique, astrophotographie, dessin, science ...

L'an dernier nous avons organisé notre 4^e Nuit Des Étoiles au mois d'août où près de 200 personnes sont venues admirer la voûte céleste. Ce fut un gros succès ! Le 22 mars nous avons invité le public pour La Nuit de l'Equinoxe. Malheureusement le ciel était nuageux et nous avons fait à la place une conférence avec pour sujet : « A quoi ça sert de regarder les étoiles ? ». Il y a eu assez peu de personnes qui se sont déplacées, par manque de beau temps et également de publicité... Nous écrivons également un article d'astronomie qui sort dans le Tarn Libre chaque premier vendredi du mois. Bruno, notre membre photographe, a réalisé 34 astrophotos en 2024, plus belles les unes que les autres. Et au mois d'octobre nous avons observé le passage de la très belle comète Atlas. Nous invitons chaque fois le public à nous rejoindre lors de nos soirées d'observation.



Le Lectibulle

Le Lectibulle a 10 ans!

Oui, le temps passe vite, déjà une petite décennie pour notre association!

Pour célébrer cet anniversaire, le Lectibulle avait réservé la salle des fêtes le samedi 5 avril après-midi afin de proposer plusieurs animations.

D'abord un vide placard gratuit avec de nombreux vêtements et accessoires qui ont ainsi pu commencer une deuxième vie....

A 16 h 30, après la sieste des plus jeunes, la comédienne Emilie Jehenne a proposé un spectacle plein d'énergie et de poésie qui a enchanté petits et grands venus nombreux pour l'occasion.

Et tout au long de l'après-midi, à défaut de gâteau d'anniversaire, de délicieuses douceurs "faites maison" étaient proposées.

Ce fut un bel échange intergénérationnel et convivial...comme on les aime au Lectibulle!!!

Rdv dans 10 ans?

Mais nous espérons quand même vous voir avant, pour partager encore de belles aventures!!!

La fête d' Halloween aura lieu le vendredi 31 oct à Lincarque.

L'assemblée générale du 14 janvier a permis le renouvellement du bureau. Certains projets ont été avancés : traitement des boiseries attaquées, nettoyage du clocher, électrification de l'horloge... Il y a tant à faire pour maintenir l'édifice dans un état acceptable. Pour cela il nous faut de l'aide.

Nous faisons appel au Cestayrolais pour venir nous prêter main forte. Contacter :

-Laurence ROBERT 0678215695

-Geneviève DELRIEU 0624438358

Il nous faut aussi réunir des fonds pour concrétiser les projets et c'est par le biais de concerts que nous pouvons le faire.

Le 11 octobre à 17 heures nous vous proposons le quatuor de flûtes « Latitude » :

Formé en 2018 par des concertistes enseignants de la région toulousaine et du Tarn, le quatuor Latitude interprète des œuvres variées, qui vont du répertoire classique comme Mozart, romantique comme Fauré ou Bizet, plus moderne comme Ravel, mais aussi de la musique chronologiquement plus proche de nous (jazz et sud-américaine). Les flûtistes se font également un plaisir à chaque concert de présenter la famille des flûtes traversières, du piccolo à la flûte basse, et aussi d'expliquer succinctement au public les œuvres jouées.

Nous vous attendons nombreux à l'église St Michel. D'ici là nous vous souhaitons un bel été

Église Saint Michel



L'horloge du clocher de l'église St Michel est de nouveau accessible grâce à la réfection du plancher depuis le mois de janvier. Les cloches résonnent à nouveau à la satisfaction de nombreux habitants, grâce à l'intervention régulière de Sébastien.



Cestay en fête

Le 24 et 25 mai, le soleil et la bonne humeur étaient au rendez-vous pour cette troisième édition des courses des caisses à savon. Tout le week-end, des bolides colorés ont dévalé les rues du village pour le plus grand plaisir des spectateurs, grands et petits. La randonnée du dimanche matin a été très appréciée aussi par une cinquantaine de marcheurs

qui ont découvert ou redécouvert notre belle campagne. Le samedi, c'est le groupe Fleurs Sauvages qui est venu ambiancer la soirée et pour le dimanche midi nous avons retrouvé avec joie Zen le Duo que nous connaissions déjà. Merci à la Brasserie Lou Cantoun avec qui nous avons préparé les repas, à l'association des Caisses à savon de l'Albigeois pour leur participation et à la municipalité pour son aide logistique. Beaucoup de visiteurs n'avaient jamais été dans le cœur du village et tous l'ont trouvé très beau. « Plus beau même que Cordes ! », « de très belles pierres blanches ! », ...

Je tiens à remercier aussi tout particulièrement les bénévoles sans qui cette fête n'aurait pas pu avoir lieu ! Il a fallu du monde pour tenir les buvettes, cuisiner, faire les crêpes, faire commissaire de course, remonter les bolides avec les tracteurs ... mais aussi des préparatifs en amont pour bricoler les caisses à savon, pour faire les affiches, installer les guirlandes, les buvettes, monter les chapiteaux ... Et cette année, un vieux « pick-up » a repris du service pour faire les petites balles qui ont sécurisé le parcours dans le village ! Pour que des week-end comme celui-ci puissent se renouveler nous avons besoin d'aide : n'hésitez pas à rejoindre notre joyeuse équipe !

Prochains rendez-vous en septembre : le dimanche 14 pour les aubades et le samedi 27 pour la fête des vendanges.

La présidente, Isabelle Lacroux

06 45 98 29 47 cestayenfete@gmail.com



Cestayrols et son histoire

L'histoire de notre village ne saurait tenir dans les pages du journal Cestay'infos. Fractionner les articles n'était pas souhaité par notre père. (Ici l'article intitulé « Cestayrols » est un résumé écrit par lui-même et qui mérite d'être approfondi)

Il nous a semblé plus judicieux de laisser aux habitants de la commune la possibilité de consulter le texte concernant l'arrivée du baron Olivier de Penne (1251) sur notre sol, en mairie. Il sera mis à disposition prochainement et d'autres pourront suivre.

A propos de la première lignée des seigneurs de Cestayrols (famille de Penne) l'article se termine ainsi :

« Ils ont bâti notre citadelle et ils l'ont gouvernée pendant deux siècles et demi. Ils en ont fait une puissante bastide et une cité d'artisans, prospère et influente dans l'albigeois » ...

Geneviève DELRIEU

EN PASSANT PAR LA MADELEINE

Dans le découpage administratif en vigueur au Moyen Age, Cestayrols se situait dans une région, en quelque sorte frontalière, relevant tantôt de la Sénéchaussée de Toulouse sous l'autorité des Comtes de la Dynastie Raymondine, tantôt sous celle des Trencavel ; situation assez confuse dans le temps et dans l'espace. Épisodiquement, selon les accords ou les conflits entre ces deux pouvoirs, alternativement alliés ou rivaux en dépit des liens étroits de parenté qui unissait ces deux familles, la configuration administrative de la région s'en trouvait modifiée. Même l'Église par ses prélats et ses Congrégations y détenait des droits et y exerçait des pouvoirs sur certaines parties du territoire. Quelques noms de lieux l'attestent encore. C'est le cas de Moussens : terme qui dérive de monastère, La Monestarié, 'lou riou das capellos' qui signifie en notre patois : « ruisseau des curés ». La liste des apanages et de droits à perception de taxes était longue et confuse, la procédure de recouvrement était complexe. L'opération était confiée à des ' fermiers, hommes de confiance qui jouaient le rôle de percepteurs. Redevables envers les ayants droit

d'une somme préalablement convenue, ils conservaient à leur profit le trop-perçu qu'ils avaient pu réaliser. A la Révolution, la fortune de certains leur permit de se porter acquéreurs de biens nationaux quand ils furent mis en vente.

Après quelques hésitations, la Convention forma la commune de Cestayrols par la réunion de trois paroisses : Cestayrols, Lincarque et Roumanou.

Pour Cestayrols, en l'absence de document, il est difficile de dire avec assurance ce qu'a été le village avant le XIII^e Siècle. Quelques traces encore apparentes, en les juxtaposant, permettent de déduire son implantation géographique.

Les chemins en premier lieu. Les anciennes voies de communication qui desservait Cestayrols se croisaient aux environs immédiats du cimetière. Elles sont devenues de modestes chemins (pour certaines des carétals, ainsi appelées, parce qu'elles permettaient le passage des charrettes).

L'ancienne route de Cordes (via Noailles) se dirigeait d'abord vers la ferme de La Rauze Basse avant de descendre dans la vallée du ruisseau de La Rauze, qu'elle longeait jusqu'à son confluent avec la Vère. La route de Roumanou suivait approximativement le tracé actuel, à l'exception d'un tronçon de quelques centaines de mètres aux abords du cimetière. Au XIX^e Siècle ils furent cédés aux riverains (Périé, Terral, et Batailhé) en raison de la construction de l'entrée actuelle du village. La route de Terses, qui depuis le Cimetière croisait la route de Roumanou avant de descendre dans le vallon de Pratmoundi. Enfin la route de Villeneuve qui par ce qui est devenu un carétal rejoignait le *camí gran* à La Souque. Quelle raison, autre que l'implantation du village primitif, pourrait expliquer cette convergence ?

Autre interrogation : pourquoi le cimetière est-il éloigné de l'église comme il l'est aujourd'hui ? Ce ne fut pas toujours le cas. La carte de Cassini conforte la tradition orale en mentionnant une église aux abords immédiats du cimetière. C'est également le cas dans l'inventaire des biens nationaux vendus en 1792 qui fait état de la cession d'un terrain sur lequel l'église de la Madeleine avait autrefois été édifiée. En 1789 subsistait une 'chapelle de dévotion construite là pour la célébration des offices de funérailles. Elle fut démolie à cette époque en raison de son état de délabrement.

A cet ensemble d'arguments on peut ajouter qu'en 1930, lors de labours effectués à une profondeur que la puissance du nouveau matériel agricole rendait possible, un fragment de bénitier

fut exhumé à proximité du cimetière. Il ne fut, hélas, pas conservé.

C'est donc dans ce quartier appelé encore : La Madeleine, que l'église dédiée à cette Sainte a été construite, et probablement aussi le village. Certains auteurs présument qu'il portait lui aussi le nom de Sainte Madeleine, c'est une supposition assez logique, mais qu'aucun texte connu ne vient confirmer. Comment le village disparut-il ? Pendant les guerres, ont écrit certains, sans plus de précisions. Elles furent, au cours des siècles tellement fréquentes, longues et ravageuses, que l'énigme est sans solution pour le moment. Plus affirmatif, un texte attribue la ruine du village aux méfaits de la Croisade des Albigeois. Ce n'est pas impossible compte tenu des exactions commises par les armées de Simon de Monfort ou celles de son fils. Lors du saccage de Cahuzac-sur Vère et de Saint Marcel quarante villages auraient été ravagés dans la région. Cestayrols était-il du nombre ? On ne saurait l'affirmer. On peut s'interroger sur la conformation architecturale du village primitif. Était-il une agglomération de maisons paysannes, regroupées pour mieux se sécuriser ? Était-il protégé par des fortifications ? La seule mention écrite qui date de 1212 emploie le terme de *castrum* ce terme recouvre tellement d'acceptions, selon le traducteur qui l'utilise, que cette information ne fait pas progresser la connaissance. La traduction du terme en « château », si elle n'est pas un contresens certain, elle en comporte le risque.

Qu'est-il advenu de Cestayrols (ou de Sainte Madeleine c'est selon) après les bouleversements que nous venons d'évoquer ? Personne ne l'a encore dit, aucun document ne permet d'émettre d'hypothèse fiable. On peut supposer que, village de paysans, on y vivait chichement, d'un travail dur et peu productif, et d'un revenu ponctionné par la superposition d'une multitude des taxes dont nous percevons le caractère confus et arbitraire. Il faut attendre le XIII^e siècle pour que devienne apparent le cadre administratif, social et architectural du village. C'est à la faveur (si l'on peut dire) de la Croisade des Albigeois qu'apparaissent les évolutions d'où naîtra la cité, dont il reste aujourd'hui les vestiges. Ils témoignent encore, à qui veut les regarder attentivement, d'une prospérité et d'un cadre de vie que nous avons laissé se désagréger. Ainsi meurt notre vieille civilisation occitane. Ce qu'il en reste est si fragile, souhaitons que des tentatives désordonnées de rénovation, voire d'appropriation, érodant

irréremédiablement la structure originelle ne lui donnent pas un coup fatal.

CESTAYROLS

Le village primitif était situé dans le champ qui jouxte le cimetière, dans ce secteur que l'on appelle la Madeleine. Était-ce le nom primitif du village ? Certains le suggèrent. Plusieurs éléments encore apparents, soit sur les lieux même soit dans la tradition orale ou écrite, étayaient ces hypothèses :

- L'emplacement du cimetière, traditionnellement situé dans les agglomérations, à proximité de l'église
- La conjonction des anciennes voies de communication desservant le village,
- Le voisinage du « sol d'al dème » où on battait les gerbes de la dème,
- Et, surtout, les textes relatifs à la vente des biens nationaux, sous la révolution, qui localisent très précisément l'emplacement de l'église primitive.

Cette agglomération a été détruite pendant les guerres qui ruinèrent le haut-moyen âge. Compte tenu des déprédations que la Croisade contre les Albigeois causa dans la région, peut-être y contribua-t-elles pour une part ? En même temps que le saccage de Cahusac et de Saint-Marcel, quarante villages des alentours connurent le même sort, en cette occasion, lit-on en quelque textes.

Le village actuel date du XIII^e siècle. Il fut édifié sur l'escarpement rocheux qui domine « la Combe » par Olivier de Penne, chassé de ses biens par Alphonse de Poitiers, après le traité de 1251, prélude à l'intégration du midi dans le Royaume de France. Olivier de Penne voulut se doter d'une citadelle à la mesure de celle qu'il venait de quitter. Conformément à l'architecture des bastides méridionales le château fort faisait partie intégrante des fortifications. Les modifications successives des occupants l'ont, avec les siècles, transformé en une imposante maison. A l'intérieur des remparts, la cité se composait d'une succession de rues concentriques. Une seule subsiste dévalorisée depuis peu par une inconvenante passerelle.

Deux portes fortifiées donnaient accès à la ville close. La porte haute ouvrait la rue qui assurait la traversée du village. On ignore la date de sa démolition, des actes la mentionnent en 1658. Ces textes concernent l'acceptation de devis relatifs à des réparations :

« L'an mil six cent cinquante-huit et le vingt-neuvième jour du mois d'avril après-midy au lieu de Cestayrols diocèse d'Alby, Sénéchaussée de Carcassonne, régnant très chrétien Prince Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre par devant moi Notaire royal soussigné et le témoins bas nommés ont été établis en leurs personnes Jean Fabre, Antoine Roux, Pierre Delmas et Jean Raynal consuls modernes du- dit Cestayrols assistés de Jacques Gapaup Syndic des dits- consuls les quels au nom de la communauté ont bailhé et bailhent à Pierre Larroque Maître Charpentier du Massage de Moussens sçavoir està faire et réparer la fuste des estages sive des tours qui sont sur les portes du dit Cestayrols et les gabions qui sont sur la muraille des maisons du Sireur de la Guitalenque de Maître Barthèlèmy Rossignol et de Pierre Bécus, et les couvertures d'iceux et à cet effet faire de neuf la couverture de la tour de la dite porte haute ensemble le plancher de la plus haute estache en endroit que besoin sera, et pour porter le dit plancher rmettre quatre fustes appelés trauls de la largeur de celles qui y sont et à la couverte une fille de la même longueur de celle qui y est... Faire deux portes avec des corondes, une de chaque cousté pour entrer dans la-dite tour en faisant des rondes et y faire aussi les portes pour fermer ycelles, et les deux fenestres que sont à la dite plus haute estache à la tour de la porte basse, raccomoder le plancher de la plus haute estache en endroit où besoin sera... ce que le dit Larroque promet de faire icy et la prochaine fête Saint Michel du mois de Septembre... Monestier Notaire.

Le détail des travaux de maçonnerie ne paraissent pas avoir fait l'objet d'estimation préalable peut-être en raison de leur importance :

« 29 avril 1658....

Bail à prix fait par les Consuls de Cestayrols à André Azémar et Jacques Bouquié.

L'an, jour, lieu et régnant que dessus, ont été en leur personne les sus- dits Fabre, Roux, Delmas et Raynal consuls assistés du sus-dit Galaup syndic, les quels au nom de la communauté on bailhé rt bailhent à André Azémar et Jacques Bouquié maçons du-dit Cestayrols, à bâtir et hausser la muraille de la tour qui est sur la porte haute du-dit lieu jusqu'au point qu'elle puisse supporter la plus haute estache de la-dite tour...Pour et moyennant le prix de quarante-cinq sous pour chaque canne carrée...Monestier, Notaire...

Faute de descriptions plus précise ces contrats permettent d'établir que les deux portes fortifiées qui donnaient accès à la bastide étaient surmontées

de tours, qu'elles faisaient partie de l'ensemble défensif qui comportait sur ses remparts d'autres édifices échelonnés sur les murs d'enceinte : gabions, estaches, échauguettes.



La porte basse existe toujours. Un pont levis franchissait les douves qui entouraient le village. Une mare qui ne fut définitivement comblée qu'en 1929 en fut, jusque-là, le dernier vestige.

L'église fut édifiée par Bernard de Penne, arrière-petit-fils d'Olivier. Il voulut une « église paroissiale », il y ordonna aussi sa sépulture. Dans un testament qu'il rédigea en 1373 il en précisa même l'implantation. L'église fut agrandie au XIX^e siècle.

Cestayrols était un village d'artisans : on en comptait 53 au XVII^e siècle, parmi lesquels 22 tisserands. La population à l'intérieur du village se composait des patrons d'ateliers, de leurs ouvriers et de brassiers. Les fermes agricoles se situaient à la périphérie du village (au Puech et à La Borie) ou dans les hameaux des environs. L'économie agricole reposait essentiellement sur la vigne et les céréales. La culture de l'anis fut une source importante de revenu. Sa qualité en fit un temps, une production très recherchée pour le marché local et pour l'exportation.

LA SÉPULTURE DES SEIGNEURS

Pendant plus de cinq siècles les Seigneurs ont assuré la gouvernance de Cestayrols. A leur décès, où ont-ils été inhumés ?

Dans son testament de 1372, Bernard de Penne ordonnait la construction d'une église « paroissiale » en vue de la célébration des cultes,

mais aussi d'érection de son sépulcre. L'église actuelle correspond exactement à l'édifice prescrit par le testateur. La transformation lors de son agrandissement au XIX^e siècle et surtout la réaffectation culturelle d'une chapelle au XIX^e siècle a effacé toute trace de site funéraire.

En combinant l'interprétation des indices encore présents et les détails épars dans divers documents une hypothèse prend la forme de certitude : les Seigneurs de Cestayrols étaient enterrés dans l'église Saint Michel.

Citons-en tout premier lieu le testament fondateur retrouvé récemment au château de Bruniquel et que rien ne vient infirmer :

« L'an 1372 et le 26 Avril

Je veux et j'ordonne que mes exécuteurs testamentaires et mes héritiers cité ci-dessous soient tenus de faire construire et édifier une église paroissiale dans les lieux que j'ai achetés ici il y a longtemps à Sieur Sicard Allaman et qui sont à l'intérieur de la ville de Cestayrols et qui jouxtent sur deux cotés la voie publique et de l'autre la propriété de Bernard Casolli si elle n'avait pas été construite par moi au paravent et que la chapelle qui est dans mon château précité soit toujours ma propriété et à mes héritiers et non à d'autres.

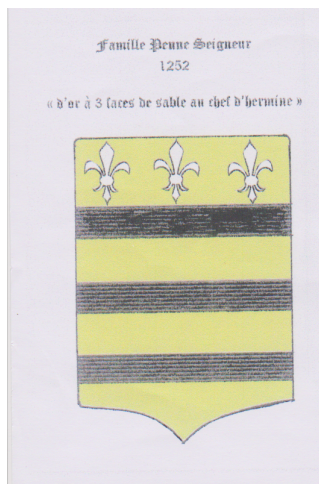
Et je choisis pour sépulture de mon corps l'église paroissiale précitée qui doit être construite en ce nouveau lieu du castrum de Cestayrols devant l'autel ou en autre lieu que j'aurai choisi dans ma vie dans la dite église propice et suffisant ou désigné par les dits exécuteurs ou héritiers.

Cependant si la dite église n'est pas encore édifiée le jour de mes funérailles je veux et j'ordonne que mon corps soit enterré ou gardé en dépôt dans la chapelle citée ci-dessus dans le castrum cité ci-dessus et que aussitôt que l'église neuve en construction précitée sera terminée mon corps et mes restes soient transportés dans l'église précitée. (signé) Bernard de Penne » L'église fut consacrée en 1430 par Monseigneur Da Rochas
L'an 1372 et le 26 Avril

Je veux et j'ordonne que mes exécuteurs testamentaires et mes héritiers cité ci-dessous soient tenus de faire construire et édifier une église paroissiale dans les lieux que j'ai achetés ici il y a longtemps à Sieur Sicard Allaman et qui sont à l'intérieur de la ville de Cestayrols et qui jouxtent sur deux cotés la voie publique et de l'autre la propriété de Bernard Casolli si elle n'avait pas été construite par moi au paravent et que la chapelle

qui est dans mon château précité soit toujours ma propriété et à mes héritiers et non à d'autres.

Et je choisis pour sépulture de mon corps l'église paroissiale précitée qui doit être construite en ce nouveau lieu du castrum de Cestayrols devant l'autel ou en autre lieu que j'aurai choisi dans ma vie dans la dite église propice et suffisant ou désigné par les dits exécuteurs ou héritiers.



Cependant si la dite église n'est pas encore édifiée le jour de mes funérailles je veux et j'ordonne que mon corps soit enterré ou gardé en dépôt dans la chapelle citée ci-dessus dans le castrum cité ci-dessus et que aussitôt que l'église neuve en construction précitée sera terminée mon corps et mes restes soient transportés dans l'église précitée. (signé) Bernard de Penne ».

L'église fut consacrée en 1430 par Monseigneur Da Rochas.

Plus tard, de Pierre de Durfort « fils » le 25 avril 1627 établit, en sa maison de La Crompadié, qu'il voulait » être enterré dans le tombeau de ses prédécesseurs dans l'église Saint Michel de Cestayrols » (La tradition orale prétendait aussi qu'autrefois, La Crompadié était une dépendance du Château. A ce dicton avéré s'ajoutait toujours l'inévitable légende du « tunnel » qui les aurait reliés.

En troisième lieu il faut citer le texte de l'abbé Barthés, chroniqueur des de Linardié qui écrit que les registres mentionnent avec précision que la chapelle dite de Saint Roch, située du côté de l'épître leur est particulièrement réservée et qu'elle prendra par la suite le nom de chapelle des seigneurs. En quatrième lieu nous trouvons la relation faite en 1702 par le prêtre célébrant les obsèques de François de Clergue qui précise que le corps a été inhumé dans la chapelle du dit Saint Roch au tombeau de ses prédécesseurs. Or, dans la répartition du patronage des chapelles, aucune

d'entre elles n'est actuellement dédiée à Saint Roch. Ce Saint était autrefois invoqué pour protéger et guérir de la peste. Ce fléau avait disparu au XIX^e siècle quand les modifications déjà citées sont intervenues dans l'église de Cestayrols et Saint Roch devint un « remède » obsolète. En revanche à cette même époque, le désastre subi par la France en 1870 occasionna une ferveur nouvelle, inédite : la dévotion au Sacré Cœur. Elle suscita l'édification des Basiliques de Montmartre et de Fourvière mais aussi la création de lieux de piété plus modestes dans les paroisses. A la faveur de l'agrandissement de l'église, ce fut le cas à Cestayrols dans la seconde chapelle, à droite de la nef : chapelle située du côté de l'épître, explication en concordance avec le texte déjà cité. (Avant l'évolution de la liturgie instaurée par Vatican II l'épître était lue à droite de l'autel). Cette chapelle vouée autrefois à Saint Roch, fut désormais dédiée au Sacré Cœur. Pour autant elle fut néanmoins toujours appelée chapelle de château. Enfin quelques fragments de la litre, (bande de peinture noire dont il était de coutume d'orner l'église lors d'un office funèbre en l'honneur des seigneurs,) subsistent encore sur les piliers et sur les murs de la nef.

A ces marques relatives à la sépulture des Seigneurs, il faut ajouter celles qui concernent la famille de notaires Boudet. Ils ont habité le château et sont avec le temps, devenus leurs successeurs, en renom local. Au cours d'une réunion de famille célébrant le tricentenaire du notariat, le notaire titulaire déclarait en 1890 sa satisfaction de voir réunis ses proches dans l'église où les Boudet ont été baptisés...et où se trouvent les corps des premiers. Le sépulcre des seigneurs devint celui des notaires. Au début de XX^e siècle, quand la sœur de : Monsieur Saint-Cyr le notaire d'alors, en visite pour quelques jours au château, assistait à la messe dominicale, elle prenait toujours place dans la chapelle que les vieux cestayrolais appelaient encore : la chapelle du château.

D'autres éléments sont-ils nécessaires pour justifier la thèse d'un sépulcre dans l'église de Cestayrols. L'auteur de cette hypothèse espère qu'un jour des recherches archéologiques confirmeront définitivement ce qui de son point de vue, tient lieu de certitude.

Gabriel DELRIEU

L'agenda

08 juin : portes ouvertes du club naturiste

15 juin : 17H00 concert à l'église de Roumanou : Chorale « Siné Nominé »

20 juin : AG de l'association des chasseurs à 20H30, salle des associations à Cestayrols

22 juin : 17H00 concert à l'église de Roumanou. Ensemble « Arcadia »

27 juin : Fête des écoles

06 juillet : Repas des chasseurs

20 juillet : Repas de Lincarque

26 juillet : 17H00 concert à l'église de Roumanou, association 2JOL de Castelnau de Montmiral

27 juillet : Repas de Roumanou

01 août : Nuit des étoiles organisée par le club « Parallaxe 81 »

13 septembre : cinéma en plein air organisé par l'association « Grandir ensemble »

14 septembre : Aubades de l'association « Cestay en fête. »

17 septembre : Reprise du Yoga à 18H45

21 et 22 septembre : Journées du patrimoine. Les trois églises seront ouvertes.

27 septembre : Fête des vendanges organisée par l'association « Cestay en fête »

06 octobre : 20H00 AG de l'ADMR à la mairie de Sénouillac.

11 octobre : 17H00 concert à l'église St Michel. Quatuor de flûtes traversières.

31 octobre : Fête d'Halloween à Lincarque

21 novembre : Repas primeur organisé par l'association « Sauvegarde de ND de Roumanou »

30 novembre : Marché de Noël organisé par Cestayrols Loisirs.



Adresse :
1931 Route d'Albi Lincarque
81150 Cestayrols

CONTACT :
TEL : 05 63 56 81 76
MAIL : clem.entretien.auto@gmail.com

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14 à 18h



Fiche Pratique

MAIRIE :

Téléphone+Fax : 05.63.56.81.55

Site internet : <http://mairiedecestayrols.e-monsite.com>

courriel : mairiedecestayrols@orange.fr

LA POSTE :

Téléphone : 05.63.56.81.55

Horaires d'ouverture de la Poste et de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14H00 à 17H20

Mercredi : Mairie et Poste fermées.

Samedi:(1 sur 2) de 09H00 à 12H00.

Attention : Horaire d'été du 1er juillet au 31 août :

FERMETURE le LUNDI au lieu du MERCREDI.

Permanence des élus : samedi de 10H00 à 12H00

ÉCOLE :

Téléphone +Fax : 05.63.56.91.31

courriel : ce.0810197Z@ac-toulouse.fr

SYNDICAT DES EAUX

(en cas de problème sur le réseau)

Téléphone:05.63.41.74.08

DÉCHETTERIE :

GAILLAC : Téléphone+Fax : 05.63.57.27.82

Lundi au samedi : 08H00-12H00 14H00-18H00

Public accepté : particuliers et professionnels

LES CABANNES : Téléphone+Fax : 05.63.56.19.01

Public accepté : particuliers et professionnels

Fermé le dimanche, lundi et jeudi

VOTRE NOUVELLE BRASSERIE !



Une offre multiservices à Cestayrols :

restaurant,
bar,
dépôt de pain,
relais colis,
...




05 63 53 28 39
www.brasserie-loucantoun.fr